

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES
DE LA GENDARMERIE NATIONALE*

Arrêté du 26 décembre 2018 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1834173A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole;

Vu l'arrêté du 12 mai 2017 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article R.4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes :

- les formations territoriales constituant la gendarmerie départementale;
- les formations constituant la gendarmerie mobile;
- les formations spécialisées;
- les formations prévôtales;
- le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale;
- la garde républicaine;
- le commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire;
- les organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien;
- le commandement des réserves de la gendarmerie;
- le commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale;
- le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale;
- le commandement de la gendarmerie outre-mer.

Article 2

1^o Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des unités opérationnelles sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2^o Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

3^o Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe III.

4^o Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux militaires de réserve de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe IV.

Article 3

L'arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2018 est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
É.-P. MOLOWA

SOMMAIRE

ANNEXE I. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES UNITÉS OPERATIONNELLES

PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux:

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé.

CHAPITRE 1^{er}: *Gendarmerie départementale*

CHAPITRE 2: *Gendarmerie mobile*

CHAPITRE 3: *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

CHAPITRE 4: *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5: *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6: *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7: *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8: *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9: *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

CHAPITRE 10: *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux:

- SOG du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er}: *Gendarmerie départementale*

CHAPITRE 2: *Gendarmerie mobile*

CHAPITRE 3: *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

CHAPITRE 4: *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5: *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6: *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7: *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8: *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9: *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

CHAPITRE 10: *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

PARTIE 3. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie mandatés pour la concertation

ANNEXE II. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux:

- SOG gradés;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé.

CHAPITRE 1^{er}: *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

CHAPITRE 2: *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

CHAPITRE 3: *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

CHAPITRE 4: *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*

CHAPITRE 5: *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

CHAPITRE 6: *Autres écoles*

CHAPITRE 7: *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

CHAPITRE 8: *Organismes d'administration et de soutien*

CHAPITRE 9: *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*

CHAPITRE 10: *Services du ministère des armées*

CHAPITRE 11: *Structures communes «police-gendarmerie»*

PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux:

- SOG du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er}: *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

CHAPITRE 2: *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

CHAPITRE 3: *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

CHAPITRE 4: *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*

CHAPITRE 5: *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

CHAPITRE 6: *Autres écoles*

CHAPITRE 7: *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

CHAPITRE 8: *Organismes d'administration et de soutien*

CHAPITRE 9: *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*

CHAPITRE 10: *Services du ministère des armées*

CHAPITRE 11: *Structures communes «police-gendarmerie»*

PARTIE 3. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières

PARTIE 4. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie mandatés pour la concertation

ANNEXE III. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN)

CHAPITRE 1^{er}: *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et entités rattachées*

CHAPITRE 2: *Régions de gendarmerie (RG) et entités rattachées de niveau régional*

CHAPITRE 3: *Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) et entités rattachées*

CHAPITRE 4: *Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)*

CHAPITRE 5: *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

CHAPITRE 6: *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 7: *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 8: *Autres autorités*

PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers du CSTAGN mandatés pour la concertation

ANNEXE IV. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ANNEXE 1

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

PARTIE 1

Chaînes de notation et niveaux de fonctionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé.

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5) (6)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	SOG Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d' ^r intervention régional (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	-	SOG SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d' ^d unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	Commandant en second	SOG SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement	Commandant de groupement (2) Commandant de la formation administrative

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5) (6)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie (4)	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de compagnie	Commandant de groupement (2)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)
Militaires affectés au sein d'un peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de groupement	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de peloton	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel	SOG Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (8)	Commandant de région ou commandant adjoint de région	SOG Autorité d'emploi	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Militaires affectés au sein d'une section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	SOG Commandant de la SAJ	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	SOG -	Commandant de la brigade numérique
Militaires affectés au sein de la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	SOG -	Commandant de compagnie
		Commandant de compagnie	SOG Commandant de compagnie	Commandant de la formation administrative

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5) (6)
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (7)	Commandant de groupement	Autorité d'emploi SOG	Commandant de groupement (2) SOG
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	- SOG	Commandant du CGVN SOG spécialistes
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen	-	Commandant du CGVN (9)	- SOG	Commandant du CGVN SOG spécialistes

- (1) Après appréciation une sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.
 (2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.
 (3) Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.
 (4) Ne s'applique pas aux militaires affectés dans le territoire de Belfort.
 (5) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (7) Le cas échéant.
 (8) Lire appréciation en cas de participation externe.
 (9) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse-Normandie.

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (2) (3)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	Commandant en second SOG	Commandant de groupement SOG
Militaires affectés en escadron – Antenne GIGN - Peloton (1)	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton SOG	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité SOG

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (2) (3)
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement	Chef de la formation SOG	Commandant de groupement SOG
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Alfort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France SOG
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (4)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée	Autorité d'emploi SOG	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée SOG

- (1) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport d'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appreciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
- (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
- (3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
- (4) Lire appréciation en cas de participation externe.

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non-zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (6) (7) SOG
Militaires affectés directement auprès du commandant de région ou du commandant adjoint de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie SOG

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (6) (7)
Militaires affectés au cabinet de communication	Cabinet communication	SOG	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	
	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet	SOG spécialistes	Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	Division des opérations/Division de l'appui opérationnel	SOG	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	
	Chef de division	Chef de division	SOG spécialistes	Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle (2)	Chef de bureau ou de pôle	Chef de division	SOG	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	-	Chef de bureau ou de pôle	SOG spécialistes	Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
	Officier adjoint coordination régional	Officier adjoint commandement régional	SOG	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
	Officier adjoint chef de détachement gendarmerie CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD	Officier adjoint commandement régional	SOG spécialistes	Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (6) (7)
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	SOG Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	SOG Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture) Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	SOG Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	SOG Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale - FA
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi (3) (1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. A défaut, lire le commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative. (2) Dont les militaires affectés au sein d'un détachement d'appui technique zonal (DATZ) ou d'un détachement d'appui technique décentralisé (DATD). (3) Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire. (4) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC - zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement. (5) Le chef du CCPD établit une appréciation. (6) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (7) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (4)	SOG Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	SOG Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (7) (8)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet de communication	Chef de cabinet (1)	SOG/GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	État-major	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires (sous-officiers et volontaires) affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	Chef de bureau	SOG/GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) (2)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCECOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (7) (8)
Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)				
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité (3)	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	-	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGDM)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (9)	Médecin-chef	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (CGDM)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Pointe-à-Pitre, détachement de Saint-Martin-Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
		Commandant de la SR	SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGDM)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (7) (8)
Militaires affectés à la section de recherche de Pointe-à-Pitre, détachement de Saint-Martin-Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin-Saint-Barthélemy	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la BPDJ de Saint-Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin-Saint-Barthélemy	SOG	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la CICNSM de Saint-Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin-Saint-Barthélemy	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de la SR	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Commandant de la GTA	SOG	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	SOG	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale	-	Commandant d'antenne ou de peloton	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein du PGHM de La Réunion	-	Commandant de PGHM	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (7) (8)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes
Militaires affectés à la direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (CGDM) SOG spécialistes
Militaires affectés à la direction de l'infrastructure de la défense	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (CGDM) SOG spécialistes

- (1) Si c'est un officier, à défaut, lire le commandant du CGOM.
- (2) Après établissement d'une fiche d'appreciation par le chef de gendarmerie.
- (3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.
- (4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
- (5) S'il est militaire, à défaut, dire recteur adjoint.
- (6) S'il existe, A défaut, le commandant de la gendarmerie en outre-mer.
- (7) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
- (8) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
- (9) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés en état-major (BER - BBS)	Chef de bureau	Gendarmerie de l'air	SOG	Chef d'état-major (6) SOG spécialistes
Militaires affectés en état-major (section commandement)	Chef de la section commandement (1)	Chef d'état-major	Chef de la section commandement (1)	Chef d'état-major (6) SOG spécialistes

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	SOG	Commandant de la section de recherches (6)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	SOG	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	SOG	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	SOG	Commandant de groupement (6)
Gendarmerie maritime				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	SOG	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à la section commandement du commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second (2)	SOG	Commandant en second (7)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	SOG	Commandant de section de recherches (7)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	SOG	Commandant de groupement (7)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	SOG	Commandant de la gendarmerie maritime

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés au peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
Militaires affectés au sein d'unités autre-mer	-	Commandant de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement	SOG spécialistes
Militaires affectés sur un patrouilleur côtier de gendarmerie outre-mer	Officier commandant du bâtiment	Commandant de la gendarmerie maritime	Officier commandant du bâtiment	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	Chef de bureau	Chef de division	Chef de division	SOG
Gendarmerie de l'armement			Chef de division	Commandant en second
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major	Chef d'état-major	SOG spécialistes
Militaires affectés en section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'armement	Commandant de section de recherches	SOG spécialistes
Militaires affectés au groupe de protection	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major	SOG	Chef d'état-major (8)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	SOG	Commandant de la section de recherches (8)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	SOG	Commandant de groupement (8)
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	SOG	Commandant de groupement (8)
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)		SOG	Commandant de groupement	Commandant de la GTA
Militaires affectés en formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN	SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN	SOG	Commandant de section
Militaires affectés en formation aérienne forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	SOG	Commandant du CFAGN (5)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
			SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	Commandant de groupement SOG spécialistes	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en groupe de Commandement CFAGN	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en École d’application de l’aviation légère de l’armée de terre (EAALAT)	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN	Commandant du groupement instruction SOG spécialistes	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en antenne	Chef de l’antenne	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
(1) S'il existe.				
(2) Si il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.				
(3) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement »; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.				
(5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant du CFAGN.				
(6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.				
(7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.				
(8) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie des transports aériens.				

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
			SOG	Commandant en second du GIGN
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	-	SOG spécialistes
Militaires affectés au sein du GSPPR	-	Commandant du GSPPR	Commandant du GSPPR	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	-	Chef de la force

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	-	SOG
Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances	-	Chef d'état-major soutien finances	Chef d'état-major opérationnel	SOG spécialistes
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major soutien finances	SOG
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein du GSPPR	-	Commandant du GSPPR	Commandant du GSPPR	SOG spécialistes

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notaire », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant en second de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (2)	Médecin-chef	SOG
Militaires affectés hors P152	-	Unités multi-programmes	-	Commandant de régiment
Militaires affectés au cabinet communication	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie (5)	-	Commandant en second de la garde républicaine
		Cabinet communication		Cabinet communication
		Chef du cabinet communication	-	Chef du cabinet communication
		Chef du cabinet communication	-	SOG spécialistes
		Chef du cabinet communication	Chef du cabinet communication	Commandant de la garde républicaine

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	SOG	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	SOG spécialistes
		Régiment d'infanterie	SOG	Commandant de régiment
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, ou de peloton	Commandant de régiment	Commandant d'escadron, de compagnie ou de peloton	SOG spécialistes
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment	Commandant d'escadron, de compagnie ou de peloton	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	Chef de formation	SOG spécialistes
		Régiment de cavalerie	SOG	Commandant de régiment
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	Commandant de régiment	SOG spécialistes
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	SOG spécialistes
			Commandant de régiment	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Orchestres et chœur de l'armée française				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	SOG	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres	SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)				
Militaires affectés au sein de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte	Commandant de la CSO	SOG	Commandant de la CSO
(1) Le cas échéant (2) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé (3) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3 (5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi		Chef de section ou directeur du cercle mixte	SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
Militaires affectés en section commandement	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3				

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSEN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (2) (3)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chief de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chief de division (1)	Chief de division ou chef de cabinet	Commandant du COSEN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A
(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
(3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

CHAPITRE 10

Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (3)						
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	SOG						
		Commandant du COMSOPGN	Commandant en second du COMSOPGN						
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chief de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	<table border="1"> <tr> <td>Notateur 1^{er} degré (2)</td> <td>SOG spécialistes</td> <td>SOG</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>Notateur juridique</td> </tr> </table>	Notateur 1 ^{er} degré (2)	SOG spécialistes	SOG	-	-	Notateur juridique
Notateur 1 ^{er} degré (2)	SOG spécialistes	SOG							
-	-	Notateur juridique							

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
(2) Le cas échéant
(3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3
(4) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN

PARTIE 2

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au sein des unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement	Commandant de groupement (6)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie (2)	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	-	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (3)	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (7)	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant de région ou commandant adjoint de région (6)
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	-	Commandant de la SAJ
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5)
Militaires affectés à la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement
Militaires affectés à la brigade fluviale Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen	-	Commandant du CGVN (8)	-	Commandant du CGVN
(1) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.				
(2) Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation, à savoir par le commandant de groupement.				
(3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.				
(4) Le cas échéant.				
(5) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(6) Les personnels gradés, les gendarmes titulaires d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement, ainsi que les gendarmes non titulaires d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement affectés au sein d'un état-major de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative sont fusionnés au 1 ^{er} niveau par leur notateur juridique, puis fusionnés au dernier niveau par le commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie sous l'autorité duquel ils exercent leurs fonctions.				
(7) Lire appréciation en cas de participation externe.				
(8) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse-Normandie.				

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	-	Commandant en second (1)	Commandant en second	Commandant de groupement
Militaires affectés en escadron – en antenne GIGN - peloton (2)	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron	-	Commandant d'escadron (3)	Commandant d'escadron	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	-	Commandant de peloton (3)	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Alfort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
(2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
(3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
(4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
(5) Lire appréciation en cas de participation externe

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non-zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet communication	Cabinet communication	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés au sein d'un pôle ou d'un bureau	-	Chef de division	Chef de division	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	-	Chef de pôle ou de bureau	Chef de division	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de RG

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés en dehors des situations prévues supra	Autorité d'emploi (2)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (3)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie

(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A, à défaut, lire le commandant en second de région ou l'adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.

(2) Le cas échéant. Qui elle soit civile ou militaire.

(3) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement.

(4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement »; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (6)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet de communication Chef de cabinet (1)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	État-major Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCEOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au GOPEX	-	Groupement des opérations extérieures (GOPEX) Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) (2)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de l'unité (3)	Commandant de l'unité	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (6)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (7)	Médecin-chef	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de compagnie ou d'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	-	Commandant de compagnie ou d'EDSR (4)	Commandant de compagnie ou d'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors sections de recherche de Pointe-à-Pitre détachement de Saint-Martin-Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la section de recherche de Pointe-à-Pitre détachement de Saint-Martin-Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	Directeur CIFAD	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés auprès du commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la GTA	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, peloton mobile ou d'un PGHM	-	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés en direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)

- (1) Si c'est un officier, lire le commandant du CGOM.
 (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.
 (3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.
 (4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
 (5) S'il est militaire, à défaut, directeur adjoint.
 (6) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu «notateur», onglet «avancement»; «fusionnement 1» et «fusionnement 2» avec le périmètre «tous niveaux»).
 (7) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (6)
AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés au sein d'un bureau de l'état-major	-	Gendarmerie de l'air		
Militaires affectés dans une section directement rattachée au chef d'état-major	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Chef d'état-major (5)
Militaires affectés en section de recherches	-	Chef d'état-major	-	Chef d'état-major (5)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (5)
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant en second	Commandant en second	Commandant de groupement (5)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (5)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement	Commandant de groupement (5)
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Gendarmerie maritime		
Militaires affectés à la section commandement du commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant en second	-	Commandant en second (6)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches (6)	Commandant de section de recherches (6)
		Commandant de groupement	-	Commandant de groupement (6)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Notateur juridique défini pour les SNG gradés (6)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en unités navigantes métropole	-	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés au sein d'unités outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	-	Chef du centre	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés sur un patrouilleur côtier de gendarmerie outre-mer	-	Officier commandant du bâtiment	Officier commandant du bâtiment	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	-	Chef de division	Chef de division	Commandant en second (6)
Gendarmerie de l'armement				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au groupe de protection	-	Chef de groupe	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major (7)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (7)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second (3)	Commandant en second	Commandant de groupement (7)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)				
Militaires affectés en formation aérienne métropole	-	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	-	Commandant de section	Commandant de section	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupement des forces aériennes	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupement instruction – groupement de maintien en condition opérationnelle	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupe de commandement CFAGN	-	Commandant en second	Commandant en second	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	Commandant du groupement instruction	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés au sein d'une antenne	-	Commandant de l'antenne	-	Commandant de la GSAN
(1) Le cas échéant. À défaut, lire chef d'état-major.				
(2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.				
(3) Le cas échéant. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.				
(4) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.				
(6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.				
(7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau au commandant de la gendarmerie des transports aériens.				

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (2)
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	-	Commandant en second du GIGN
Militaires affectés au sein du GSPR	-	Commandant du GSPR	-	Commandant du GIGN (1)
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	-	Chef de la force
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	-	Chef d'état-major d'administration et de soutien	-	Chef d'état-major d'administration et de soutien
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
(1) En matière d'avancement, le fusionnement de 1 ^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.				
(2) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

Garde républicaine

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (3)	-	Commandant de régiment
Militaires affectés hors P152	-	Unités multi-programmes	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie
Militaires affectés au cabinet communication	-	Cabinet communication	-	Chef du cabinet communication
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	État-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés en état-major de la garde républicaine	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine
Régiment d'infanterie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	-	Commandant d'escadron, de compagnie, de peloton	Commandant d'escadron, de compagnie, de peloton	Commandant de régiment
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	-	Chef de formation	Chef de formation	Commandant de régiment
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	-	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique (2)	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique	Commandant de régiment
Régiment de cavalerie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	Commandant de régiment	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron ou au centre d'instruction	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Orchestres et chœurs de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres
Militaires affectés au CSO	Chef de section ou directeur de cercle mixte	Compagnie de soutien opérationnel (CSO) Commandant de la CSO	-	Commandant de la CSO
(1) Le cas échéant. (2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (3) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé. (4) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.				

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1)
Militaires affectés à la section commandement	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des bureaux	Chef de bureau	-	Chef de bureau
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	-	Commandant d'unité
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).			

CHAPITRE 9

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSEN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ET NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (2)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chef de division (1)	Chef de division ou chef de cabinet	Commandant du COSEN
(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A. (2) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédentes annexes

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{er} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1)
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	Notateur juridique	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	-	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement »; «fusionnement 1» et «fusionnement 2» avec le périmètre «tous niveaux»).

PARTIE 3

Chânes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation (7)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (2)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) et vice-conseiller	Autorité auprès de laquelle le CC1 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC1 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
Conseiller concertation de deuxième niveau (CC2) et vice-conseiller (1)	Autorité auprès de laquelle le CC2 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC2 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) et vice-conseiller	-	Autorité auprès de laquelle le CC3 exerce son mandat	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
CC3 de la DGPN	-	Chef de cabinet du DGPN	-	Chef de cabinet du DGPN

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (2)
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) ⁽¹⁾	Secrétaire général du CSFM	Commandant de la formation administrative de rattachement	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)

(1) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3. Les CC2 et vice-CC2 de la DGGN sont notés à un seul niveau par le directeur ou chef de service auprès duquel ils exercent leur mandat.
(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur » ; onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(3) Pour les militaires relevant du cas général.
(4) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune « organisme centraux, branche secrétariat ».
(5) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune « organismes centraux, formations extérieures ».
(6) Selon le rattachement organique du militaire.
(7) Les militaires détenant un mandat au CFMG sans être conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3 se voient appliquer la chaîne de notation et les niveaux de fonctionnement correspondants à ceux du conseiller concertation de leur unité d'affectation.

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION, ET DE SOUTIEN

PARTIE 1

Chaînes de notation et niveaux de fonctionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé.

CHAPITRE 1^{er}

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER niveau(8) (9)
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	Directeur générale	Directeur des opérations et de l'emploi	SOG
			Directeur des opérations et de l'emploi	Directeur des opérations et de l'emploi SOG spécialistes
		Cabinet	Directeur des opérations et de l'emploi	Commandant du COMSOPGN
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	Chef du secrétariat	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries militaires de la DCSCA	Chef de la section des aumôneries militaires	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale		Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER niveau(8) (9)
Secrétaire(s) du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Autre conducteur d'autorité du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet		Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
			Mission du pilotage et de la performance	SOG
				Chef de la MPP
				SOG spécialistes
				Directeur des personnels militaires de la gendarmerie national
			Mission du système d'information Agorha	
Militaires affectés à la MSIA	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
			Directions	
Militaires affectés au bureau ou centre (2)	Chef de section	Chef de bureau ou de centre	SOG	
Chef de secrétariat direction	Officier supérieur adjoint (3)	Directeur	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat de directions	-	Officier supérieur adjoint (3)		
			Sous-directeur	
Militaires affectés en section (4) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule	Directeur	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN (5)	Chef de section	Officier supérieur adjoint (3)		
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IAG, de l'IGGN, du CGOM et du SAELSI	-+	Directeur ou IAG, IGGN, CGOM et chef du SAELSI	-	Directeur ou IAG, IGGN, CGOM et chef du SAELSI
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DQE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (6)		Directeur d'administration centrale
			Sous-direction	
Militaires affectés à la direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur		Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en bureau, office, section (7), secrétariat ou centre	Chef de section ou de division	Chef de bureau, d'office ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER niveau(8) (9)
Militaires affectés au secrétariat d'une sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat SIRPAG	-	Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section	Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	Chef de bureau	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie
Secrétariat général du CFMG	-	Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)	Secrétaire général du CFMG	Secrétaire général du CFMG
1) Concerne notamment les intendants et cuisiniers. 2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC... 3) Si il existe, à défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire. 4) Concerne la section « analyse et prévention » de la DCE et la section commandement de la DPMGN. 5) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget. 6) Selon le rattachement organique du militaire. 7) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée. 8) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). 9) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.				

CHAPITRE 2

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au cabinet	Chef de cabinet	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BAFT, BAPGD, BASST, BASST)	Chef de bureau	Chef de la division des audits, inspections et études (DAIE)	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BEJ, BEA)	Chef de bureau	Chef de la division des enquêtes internes (DEI)	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein de la division du recueil et de l'analyse des signalements	Chef de bureau	Chef de la division du recueil et de l'analyse des signalements (DRAS)	-	Chef de l'IGGN
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.				

État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 4

Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au contrôle de gestion	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN	-	SOG
				Chef d'état-major du CEGN
				SOG spécialistes
				Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
				SOG
				Chef de cabinet
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	SOG spécialistes
				Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés à l'état-major du CEON	-	État-major	SOG	Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant
Militaires affectés au cabinet - communication	-	Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant	SOG	SOG spécialistes
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'état-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Directeur du centre	SOG
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	Directeur de l'instruction	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN	Chef d'état-major de l'EOGN	SOG
Personnel ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Chef d'état-major de l'EOGN	SOG
			Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EoGN	Commandant de l'EoGN	Directeur de l'enseignement de l'EoGN SOG	Commandant de l'EoGN
Militaires affectés à la section commandement	Chef d'état-major	Commandant d'école	Commandant de l'EoGN SOG spécialistes	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie (2)	Commandant d'école	Chef d'état-major Commandant d'école	Commandant d'école
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2)	Commandant d'école	Chef de bureau, service ou de compagnie ou directeur de stage SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école	Chef de bureau ou service SOG	Commandant d'école
Élèves gendarmes et élèves volontaires	-	Commandant de compagnie	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Élèves CSTAGN en formation initiale	-	Commandant du CNFCSSTAGN	-	-
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de division	Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)	Chef de section ou de division SOG	Commandant de centre
	Commandant de centre		SOG spécialistes	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	SOG	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de l'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre	SOG spécialistes	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en état-major(bureaux ou services)	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	SOG	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre	SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre	SOG	Commandant de centre
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	SOG	Commandant de centre
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie				
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	SOG	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre	SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	Chef de groupe	Commandant de centre	SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre	SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNFJP) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ)				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	SOG	Commandant de centre
Militaires spécialistes montagne	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Divers	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'infirmérie, antenne médicale (5)	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés au cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	SOG Commandant d'école ou de centre	SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CEGN.
(2) Le cas échéant.
(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
(5) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 6

Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
École polytechnique, CCFCMNRBC, CNSD - CFIAR, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.			SOG Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN Autorité d'emploi	Autorité d'emploi	
				SOG Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'EMS	-	Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)	Chargé de mission gendarmerie DEMS Chargé de mission gendarmerie DEMS	
				SOG Chargé de mission gendarmerie DEMS Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN SOG spécialistes	
				SOG Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
Militaires affectés à l'école de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	-	SOG Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
			Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Autres situations	-	École ou centre de formation à l'étranger	-	SOG Attachés de gendarmerie SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
		Chef d'état-major du CEGN	-	

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notaire », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 7

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	-	SOG Chef d'état-major du PJGN
		Chef d'état-major du PJGN	SOG spécialistes Commandant du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef de bureau ou de section (1)	SOG Chef d'état-major du PJGN
		Chef de bureau ou de section (1)	SOG spécialistes Commandant du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division (ou service/section) (2)	Chef de division (ou service/section) (2)	SOG Directeur de l'IRCGN ou Chef du SCRCGN
		Chef de division (ou service/section)	SOG spécialistes Commandant du PJGN

(1) Le cas échéant, A défaut, lire le chef d'état-major.
(2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN. Pour ceux affectés à la SCP du SCRCGN, lire le commandant du SCRCGN à défaut.
(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notaire », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la délégation aux victimes (DAV)	Autorité d'emploi	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées au groupe de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (CED / cercle mixte / section commandement / SST)	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie du groupe de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Militaires du SESTI	-	Commandant du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	SOG SPE Commandant en second du COMSOPGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication du SESTI	-	Chef du SESTI	Commandant du groupement de sécurité et d'appui	Commandant du COMSOPGN
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)				
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	SOG SOG spécialistes	Commandant du CGVN Commandant de la formation administrative (7)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	SOG	Commandant du CGVN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.
(2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP à l'exception des UMP suivantes: DCI, DEPAFI, DICOM-MI, ACDRS, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44^e RI.
(3) Les fonctionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement »; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fonctionnement de dernier niveau fait saoir par le gestionnaire RH le fonctionnement en niveau 3.
(5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.
(6) A l'exception des militaires affectés au peloton de transport et au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.
(7) La formation administrative s'entend comme étant celle du lieu de résidence du personnel concerné par le fonctionnement.

CHAPITRE 9

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	SOG	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Détachement atelier automobile police nationale (DAAPN)	Chef d'atelier du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)	SOG	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1) (2)
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)	SOG	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)

- (1) Les fonctionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fonctionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
- (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fonctionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fonctionnement en niveau 3
- (3) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le chef d'état-major de la région de gendarmerie d'Ile-de-France.
- (4) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le directeur de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie d'Ile-de-France.

CHAPITRE 10

Ministère des armées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	Service historique de la défense	SOG	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	Chef du service historique de la défense supérieure à celle du notateur juridique (5)	SOG spécialistes
Militaires au sein de la direction centrale	-	DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE (DRSD)	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE (DRSD)	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Direction du service national (DSN)				
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement (1)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés à l'établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	SOG Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre du service national	Directeur du centre du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	SOG Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement (1)	SOG Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Direction centrale du service de santé des armées				
Direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	Chef de service ou de centre SOG	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG	Commandant du COMSOPGN
Écoles du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	Chef de service ou de centre SOG	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG	Commandant du COMSOPGN
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	Chef de service ou de centre SOG	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG	Commandant du COMSOPGN
Direction des ressources humaines du ministère de la défense				
Militaires affectés dans les centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	Chef de l'appui opérationnel (2)	Chef de service ou de centre SOG	Commandant en second du COMSOPGN
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG	Commandant du COMSOPGN
Direction de la maintenance aéronautique				
Militaires affectés à la direction de la maintenance aéronautique	Autorité d'emploi	Commandant du CAGN	-	Commandant du CAFGN

- (1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).
(2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notaire », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
(5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.

Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5) (6)
Militaires affectés auprès du directeur	-	Directeur de la coopération internationale (DCI) Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (2) (3)	SOG	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	-	Chef de division (2)	SOG spécialistes	Directeur de la coopération internationale (1)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI) ²)				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI) ²	-	Chef du ST(SI) ²	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés au secrétariat de la sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (4)	Chef de bureau	SOG	Chef du ST(SI) ²
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAE(SI))				
Chef du secrétariat	-	Chef du SAE(SI) (7)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAE(SI)
Militaires affectés au secrétariat du chef du SAE(SI)	-	Chef du SAE(SI) (7)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAE(SI)
Militaires affectés au secrétariat commun des sous-directions	-	Chef du SAE(SI) (7)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAE(SI)
Militaires affectés dans les sections directement rattachées au chef de service	Chef de section (8)	Chef du SAE(SI) (7)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAE(SI)
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission.	Chef de section (8)	Chef de bureau ou de mission (9)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAE(SI)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de section ou de département (8)	Chef de bureau ou chef du centre (9)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAE(SI)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5) (6)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers de l'ECLPN	Chef de centre ou d'atelier (8)	Sous-directeur (10)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAESI
(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie, à défaut, lire le directeur adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale.				
(2) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie, à défaut lire le sous-directeur, le sous directeur-adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.				
(3) à défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.				
(4) S'il existe : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.				
(5) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notataire », onglet « avancement »; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.				
(7) lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale ; à défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.				
(8) S'il existe : que l'autorité soit civile ou militaire.				
(9) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, à défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie ; sinon, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.				
(10) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, à défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.				

PARTIE 2

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
 - volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er}*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (10)
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
		Cabinet		
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	-	Chef du secrétariat	-	Chef du cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef du cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef du cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef du cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	Chef du cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (10)
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité des directeurs d'administration centrale, IGAG, IGGN	-	Directeurs, IGAG ou IGGN	-	Directeurs, IGAG ou IGGN
Sectaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Autre conducteur d'autorité du cabinet et	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	-	Officier chargé de mission	-	Chef de la MPP
Militaires affectés à la MSIA		Mission du système d'information Agorha	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au sein d'un bureau ou centre (2)	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de centre	-	Directeur d'administration centrale
Chef de secrétariat d'une direction	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section (5) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule (3)	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en secrétariat de directions	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section de Commandement de la DPMGN (6)	Chef de section (3)	Officier supérieur adjoint	-	Directeur d'administration centrale
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG de l'IGGN, du CGOM et du SAEISI	-	Directeur ou IGAG, IGGN, CGOM et chef du SAEISI	-	Directeur ou IGAG, IGGN, CGOM et chef du SAEISI
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (7)	-	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (10)
		Sous-directions		
Militaires affectés à la direction de projet	-	Chef de projet	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein de bureau, office, section (8), secrétariat ou centre	Chef de section ou de division (3)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat d'une sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat SIRPAG	-	Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)		
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section (3)	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein de la gendarmerie	-	Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie		
Secrétariat général du CFMG	-	Commandant en second (9)	Notateur juridique	Notateur juridique
		Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)		
		Secrétaire général du CFMG	-	Notateur juridique

- (1) Concerne notamment les intendants et cuisiens.
- (2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...
- (3) Le cas échéant.
- (4) Le cas échéant, à défaut, lire le chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.
- (5) Concerne la section « analyse et prévention ».
- (6) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.
- (7) Selon le rattachement organique du militaire.
- (8) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée.
- (9) Le cas échéant, à défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
- (10) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 2

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1)
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BAFAT, BAPGD, BASSTI, BASSTI)	Chef de bureau	Chef de la division des audits, inspections et études (DAIE)	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux (BEJ, BEA)	Chef de bureau	Chef de la division des enquêtes internes (DEI)	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein de la division du recueil et de l'analyse des signalements	Chef de bureau	Chef de la division du recueil et de l'analyse des signalements (DRAS)	-	Chef de l'IGGN

- (1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveau sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie en second	-	CRG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveau sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5)
Militaires affectés au contrôle de gestion	-	Chef d'état-major du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Cabinet de communication	Cabinet de communication	Cabinet de communication
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de cabinet (1)	-	Chef de cabinet
Militaires affectés au cabinet de communication	-	État-major	-	Chef de cabinet
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)	Chef de section ou de bureau	Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés en état-major	-	Chef d'état-major de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	-	Directeur de l'enseignement	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	-	Directeur du musée	-	Commandant de l'EOGN
Personnel ASA	-	Chef d'état-major de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5)
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EODGN	Commandant de l'EODGN	-	Commandant de l'EODGN
Elèves de la CPI	-	Directeur de l'enseignement de l'EODGN	-	Commandant de l'EODGN
		École de gendarmerie		
Militaires affectés à la section commandement	-	Chef d'état-major	Chef d'école	
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	-	Chef de bureau, service ou de compagnie (3)	Chef de bureau, service ou de compagnie	Commandant d'école
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	-	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (3)	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage	Commandant d'école
Personnel ASA	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant d'école
Elèves gendarmes et élèves volontaires	-	Commandant de compagnie	-	-
Militaires affectés au CPMGN	-	Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)	Chef de section, de division (4)	Chef de section, de pôle
		Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)	Chef de section, de pôle	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre
Militaires affectés en état-major (bureaux ou services)	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	-	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	-	Chef de bureau ou de division	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre
Militaires affectés au CNFRO	-	Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre
		Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)	Chef de bureau	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de centre
		Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie		
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	-	Directeur de stage	Directeur de stage	Commandant de centre
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	-	Chef de groupe	Chef de groupe	Commandant de centre
Militaires affectés au bureau logistique	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de centre

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (5)
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) – Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) –				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Divers				
Infirmerie, antenne médicale (6)	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre
Cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre
(1) Si c'est un officier, à défaut, lire commandant du CEGN.				
(2) Le cas échéant, à défaut, lire chef d'état-major du CEGN.				
(3) Le cas échéant, à défaut, lire commandant d'école.				
(4) Le cas échéant, à défaut, lire commandant de centre.				
(5) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(6) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.				

CHAPITRE 6

Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1)
École polytechnique, CCFCMNRBC, CNSD - CFIAF, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.				
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN		Chef d'état-major du CEGN
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)				
Militaires affectés à l'EMS	-	Charge de mission gendarmerie DEMS		Chef d'état-major du CEGN
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre				
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN		Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à l'École de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
École ou centre de formation à l'étranger				
Autres situations	Attachés de gendarmerie	Chef d'état-major du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef de bureau ou de section (1)	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef du SCRCGN, directeur de l'IRCGN

(1) S'il existe, à défaut, lire le chef d'état-major.
(2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN. Pour ceux affectés à la SCP du SCRCGN, lire le commandant du SCRCGN adjoint.
(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux ».

CHAPITRE 8

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées au GSA (GSD/cercle mixte/section commandement/SST) d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires du SESTI	-	Commandant du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Volontaires affectés au sein d'unités directement rattachées au GSA (GSD/cercle mixte/section commandement/SST) d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au SESTI	-	Commandant du SESTI	Commandant du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)				Commandant du CGVN
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3)
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la DAV	Autorité d'emploi	Délégation aux victimes (DAV) Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	-	Commandant en second du COMSOPGN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.
(2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP, à l'exception des UMP suivantes : DCI, DEPAFI, DICOM-MI, ACDRSD, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44^e RI.
(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(4) A l'exception des militaires affectés au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.

CHAPITRE 9

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (1)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN)/Département atelier automobile police nationale (DAAPN)		Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG (2)	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN			

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
(2) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France

CHAPITRE 10

Ministère des armées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3)
		Service historique de la défense	SOG/GAV	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	Chef du service historique de la défense	Chef du service historique de la défense SOG spécialistes	Commandant du COMSOPGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3)
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	SOG/GAV	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein de la direction centrale	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique 3)	SOG spécialistes
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Commandant du COMSOPGN
DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE (DRSD)				
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement (1)	-	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés dans un établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre du service national	Directeur du centre du service national d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement (1)	-	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES SANTÉ DES ARMÉES				
Militaires affectés à la direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à la direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés dans les hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en écoles du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à l'école du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
DIRECTION DES RESOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE				
Militaires affectés aux centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	Chef de l'appui opérationnel (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
DIRECTION DE LA MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE				
Militaires affectés à la direction de la maintenance aéronautique	Autorité d'emploi	Commandant du CAFGN	-	Commandant du CAFGN
(1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA). (2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie dépendant ayant le statut de formation administrative. (3) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ER NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (4)
Militaires affectés auprès du directeur	-	Chargé de mission	-	Directeur de la coopération internationale (DCI)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (1) (2)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres militaires affectés au sein des sous-directions	-	Chef de division (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(S)) ²				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(S) ²	-	Chef du ST(S) ²	Sous-directeur	Chef du ST(S) ²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(S) ²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (3)	Chef de bureau	Sous-directeur	Chef du ST(S) ²
Service de l'achat, des équipements et de la logistique (SAEISI)				
Militaires affectés au secrétariat du chef du SAEISI	-	Chef du SAEISI (5)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés au secrétariat commun des sous-directions	-	Chef du SAEISI (5)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés dans les sections directement rattachées au chef de service	Chef de section (6)	Chef du SAEISI (5)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission	Chef de section (6)	Chef de bureau ou de mission (3)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de section ou de département (6)	Chef de bureau ou chef du centre (7)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
Militaires affectés dans les centres ou ateliers de l'ECLPN	Chef de centre ou d'atelier (6)	Sous-directeur (8)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAEISI
(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie, à défaut, lire le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission. (2) à défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI. (3) Le cas échéant: qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie. (4) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (5) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie, à défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service. (6) Le cas échéant: que l'autorité soit civile ou militaire. (7) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie, à défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit officier de la gendarmerie; sinon, lire le sous-directeur, adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé. (8) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie, à défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.				

PARTIE 3

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières (14)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (9) (10)
Militaires affectés à l'École de guerre	Fiche d'appréciation de l'autorité d'emploi	Commandant de division, chef de groupement gendarmerie	-	SOG GAV
Militaires servant au sein d'un OIA ou QVIA	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	-	SOG spécialistes
Militaires de la force de gendarmerie européenne (FGE)	-	Commandant de la FGE (1)	-	SOG/GAV
Militaires affectés en ambassade	-	Chef d'état-major CGOM (2)	-	SOG/GAV
Militaires placés auprès de l'ASI autre que l'attaché de sécurité intérieur adjoint	-	Attaché de sécurité intérieur	Chef d'état-major CGOM	SOG/GAV
Militaires affectés à l'assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major CGOM	-	Chef d'état-major CGOM
Militaires affectés au bureau de liaison Europol	-	Officier de liaison gendarmerie	-	SOG spécialistes
				Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (9) (10)
Militaires affectés à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	Conseiller (3)	Chef d'état-major CGOM	-	SOG/GAV Chef d'état-major CGOM
Militaires en détachement d'office	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du COMSOPGN	-	SOG/GAV Commandant de région de rattachement
Militaires affectés au groupement interarmées des actions civilo-militaires	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (11)	SOG/GAV Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	-	SOG/GAV Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN
Militaires affectés en infirmerie –antenne médicale (12)	Médecin-chef	Officier adjoint commandement (OAC) (7)	-	SOG/GAV Officier adjoint commandement
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	SOG/GAV Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Commandant du détachement de gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN	-	SOG/GAV Commandant du détachement de gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN
Militaires affectés au service central du renseignement territorial (SCRT)	-	Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT	-	SOG/GAV Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT
Militaires affectés au sein d'un SDRT ou d'une ART	Chef du SDRT	Commandant de groupement (13)	Commandant de groupement (13)	SOG/GAV Commandant du COMSOPGN
				Commandant de la formation administrative

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (9) (10)
Militaires affectés aux cercles territoriaux de gendarmerie	-	Président du cercle (SOG gradés) Directeur du cercle (SOG non gradés, GAV)	-	SOG/GAV
Militaires affectés au centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR (15)	Officier adjoint commandement (7) (15)	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein du centre de formation linguistique commun (CFLC)	-	Officier adjoint commandement (7) (15)	-	Officier adjoint commandement (7)
Militaires affectés dans une unité hors programme gendarmerie (HP 152...)	Autorité d'emploi (5)	Commandant de la formation administrative de l'attachement	-	Commandant de la formation administrative de l'attachement
Militaires affectés à la cellule renseignements de l'Élysée	Chef de la cellule de renseignements	Commandant de la formation administrative de l'attachement	-	SOG/GAV
Militaires affectés à la direction générale des systèmes d'information et de communication du MININT (DGSC)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de l'attachement	-	SOG/GAV
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT (4)	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN (6)	-	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	-	Chef de la SSOR	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN (6)	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à l'autorité de régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)	Officier de liaison	Chef du bureau des affaires criminelles	-	Chef du bureau des affaires criminelles
				SCG/GAV
				SOG/GAV
				Commandant du COMSOPGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (9) (10)
Militaires affectés au centre de développement des applications de la défense à Rambouillet (CDAD-R)	-	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines	-	SCG/GAV Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines
Militaires affectés au centre expert des ressources humaines du personnel civil de la défense (CERH-PC)	-	Chef du bureau des droits individuels de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ^p	-	SCG spécialistes Chef du bureau des droits individuels de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ^p
Militaires affectés à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	-	Chef de la MLG (8)	-	SCG/GAV Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	Chef de la cellule	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	SCG spécialistes Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	Chef de la division des opérations	Commandant de la formation administrative de rattachement	SCG/GAV Commandant du COMSOPGN
Militaires en participation externe affectés dans un office police commandé par un officier de gendarmerie	Chef de l'office	Chef de la MLG	Chef de la division des opérations	SCG spécialistes Commandant en second de la région de gendarmerie Nord-Pas-de-Calais
Militaires en participation externe – DCPJ (hors office police commandé par un officier de gendarmerie) et à EUROPOL	Autorité d'emploi	Chef de la MLG	Chef de la MLG	SCG/GAV Commandant du COMSOPGN
			Chef de la MLG	SCG spécialistes Commandant du COMSOPGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (9) (10)
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	SOG/GAV - SOG spécialistes	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté le militaire noté Commandant du COMSOPGN

(1) S'il est français. À défaut, lire le chef d'état-major du CGOM, après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.

(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.

(3) S'il est officier de gendarmerie. À défaut, établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi (modèle de la fiche d'avancement accessible via Agorha).

(4) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : pas de notation au 1^{er} échelon.

(5) S'il existe.

(6) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : lire le conseiller pour la sécurité auprès du MININT.

(7) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).

(8) Après une fiche d'appréciation établie par l'officier responsable du pôle opérationnel de l'AGRASC.

(9) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur »; onglet « avancement »; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(10) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

(11) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.

(12) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale spécialisée en gendarmerie de Satory, direction régionale du service de santé des armées de Saint-Germain-en-Laye.

(13) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.

(14) Le commandant du COMSOPGN est le fusionneur dernier niveau pour les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication placés sous son autorité. Cela comprend, entre autres, le GSA de Rosny-sous-Bois, le SGDSN Paris, l'ACDRSD, le SDMI, le SCRTI, le STIG et le HP 152 (BIR DLSI DCI, 44 RI PARIS, P 178DIVERS/FONC/MSIA/CEDICAT Ramboillet).

(15) Les sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) sont notés à un seul niveau par le directeur du CACIR.

(16) S'il est militaire. à défaut, directeur adjoint.

PARTIE 4

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie mandatés pour la concertation (11)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (7) (8)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) et vice-conseiller (1)	Autorité auprès de laquelle le CC1 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC1 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
				SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10)
Conseiller concertation de deuxième niveau (CC2) et vice-conseiller (2)	Autorité auprès de laquelle le CC2 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC2 est institué	Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
				SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10)
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) et vice-conseiller	- Autorité auprès de laquelle le CC3 exerce son mandat		Notateur juridique (4)	Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)
CC3 de la DGGN	-	Chef de cabinet du DGGN	-	SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10) Chef de cabinet du DGGN

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (7) (8)
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	Secrétaire général du CSFM	Commandant de la formation administrative de rattachement	Notateur juridique (4)	<p>Notateur juridique (3) Directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (4) IGAG, chef de l'IGGN, commandant de la GSAN ou adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD (5) (6)</p> <p>SOG spécialistes Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (9) (10)</p>

- (1) Les CC1 du SIRPAG, de la MPP, du cabinet, de la DCI, et de l'IGGN sont notés à un seul niveau par l'autorité auprès de laquelle ils exercent leur mandat.
 (2) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3. Les CC2 et vice-CC2 de la DGGN sont notés à un seul niveau par le directeur ou chef de service auprès duquel ils exercent leur mandat.
 (3) Pour les militaires relevant du cas général.
 (4) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune «organisme centraux, formations extérieures».
 (5) Pour les militaires affectés au sein de la branche commune «organismes centraux, formations extérieures».
 (6) Selon le rattachement organique du militaire.
 (7) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu «notateur», onglet «avancement»; «fusionnement 1» et «fusionnement 2» avec le périmètre «tous niveaux»).
 (8) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (9) Selon le rattachement organique du militaire.
 (10) Pour les personnels exerçant leurs fonctions au sein d'une école ou d'un centre, lire le commandant des écoles de la gendarmerie nationale.
 (11) Les militaires détenant un mandat au CFMG sans être un conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3 se voient appliquer la chaîne de notation et les niveaux de fonctionnement correspondant à ceux du conseiller concertation de leur unité d'affectation.

ANNEXE III

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers du CSTAGN

CHAPITRE 1

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et entités rattachées

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat du cabinet	Chef du secrétariat		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef du bureau des cabinets		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries militaires de la DCSCA	Chef de la section des aumôneries militaires		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie national ou du major général	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Secrétaire(s) du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat de la mission du pilotage et de la performance	-	Officier chargé de mission	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la mission du système d'information Agorha (MSIA)	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au DMMSIA	-	Chef de la MSIA	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau Agorha RH-DI	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés au bureau études et qualité	-	Chef de bureau	Chef de la MSA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au centre de développement des applications de la défense à Rambouillet	Chef de centre	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au service des pensions des armées	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à effectifs en section commandement de la DPMGN	Chef de section	Officier supérieur adjoint	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	Sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DG	-	Chef de la section d'analyse et prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Militaires affectés au secrétariat du SIRPA	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPA	-	Chef du SIRPA
Militaires affectés au sein du SIRPA	Chef de section	Chef de bureau	-	Chef du SIRPA
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie
Secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CMFG	-	Secrétaire général du CFMG
Chef de secrétariat d'une direction d'administration centrale (ou IGGN, CGOM, SAEISI)	Officier supérieur adjoint	Directeur d'administration centrale (ou IGGN, IGGN, CGOM, chef du SAEISI)	-	Directeur d'administration centrale (ou IGGN, IGGN, CGOM, chef du SAEISI)
Militaires affectés au secrétariat d'une direction d'administration centrale (ou IGGN, IGGN, CGOM, SAEISI)	-	Officier supérieur adjoint	-	Directeur d'administration centrale (ou IGGN, IGGN, CGOM, chef du SAEISI)
Militaires affectés en section ou cellule directement rattachée à un directeur d'administration centrale (ou IGGN, IGGN, CGOM, chef du SAEISI)	Chef de section ou de cellule	Directeur d'administration centrale (ou IGGN, IGGN, CGOM, chef du SAEISI)	-	Directeur d'administration centrale (ou IGGN, IGGN, CGOM, chef du SAEISI)
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune chaîne de notation ci-dessus	-	Directeur	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein d'un bureau ou centre	Chef de section	Chef de bureau ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés à une direction de projet	Chef de projet	Chef de projet	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en bureau, office, section, secrétariat ou centre	Chef de section ou de division	Chef de bureau, d'office, CNP ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat d'une sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein du commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie

Régions de gendarmerie (RG) et entités rattachées de niveau régional

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR et niveau	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés en section de recherches	-	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés dans un groupe d'intervention régional (GIR)	-	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à groupement	-	Commandant en second	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement GM	-	Commandant en second	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en escadron – antenne GIGN - peloton	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel	Chef de la division de l'appui opérationnel	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	-	Commandant du CGVN	Commandant du CGVN	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés directement auprès d'un commandant de région	-	-	Chef de section	Chef de section	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un cabinet communication	-	-	Chef de cabinet	Chef de cabinet	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle (EMP)	-	-	Chef de bureau ou de pôle	Chef de bureau ou de pôle	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR et niveau	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés au sein d'un service zonal d'enseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi	-	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés au sein d'un secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)	Autorité d'emploi	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	Commandant de région de gendarmerie (I)
Chef d'atelier d'un CSAG ou DAAPN	Autorité d'emploi (2)	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN (2)	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de la division de l'appui opérationnel à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés à l'établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés au centre du service national	Directeur de l'établissement du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaires (CAPM)	Directeur du CAPM	-	Commandant en second de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (I)
Direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Officier adjoint commandement (OAC)	Commandant de région de gendarmerie (I)
Direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Officier adjoint commandement (OAC)	Commandant de région de gendarmerie (I)
Hôpitaux	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Officier adjoint commandement (OAC)	Commandant de région de gendarmerie (I)
École du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Officier adjoint commandement (OAC)	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés en infirmerie – antenne médicale	-	Médecin-chef	Officier adjoint commandement (OAC)	-	Commandant de région de gendarmerie (I)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR et niveau	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés dans les centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	-	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés aux cercles territoriaux de gendarmerie	-	-	Président du cercle	-	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés au centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Officier adjoint commandement (OAC)	Commandant de région de gendarmerie (I)
Militaires affectés dans les centres territoriaux d'administration et de comptabilité (CTAC)	-	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de région de gendarmerie (I)

- (1) Ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
 (2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.
 (3) Lorsqu'il ne s'agit pas d'un militaire de la gendarmerie nationale, lire : appréciation.

CHAPITRE 3

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) et entités rattachées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés au COMSOPGN	-	Chef de l'unité supérieure (officier ou fonctionnaire de catégorie A)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (si celui-ci est le commandant du COMSOPN, il est le fusionneur unique)	COMSOPGN
Militaires affectés en groupement de sécurité et d'appui, services, centres (et unités rattachées)	-	Chef de l'unité supérieure (officier ou fonctionnaire de catégorie A)	Commandant de groupement de sécurité et d'appui, chef de centre ou service	COMSOPGN
Militaires affectés en trésorerie militaire solde gendarmerie (TMSG)	-	Chef de la TMSG	Chef de la TMSG	COMSOPGN
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense (SHD)	-	Chef du SHD	Chef du SHD	COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département du SHD	Chef de division ou de département	Chef du SHD	Chef du SHD	COMSOPGN
Militaires affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Commandant du détachement gendarmerie / chef de détachement de sécurité au SGDSN	-	COMSOPGN
Ministère des armées				
Militaires affectés à la mission de retour à la vie civile des officiers généraux	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au groupement de transit et d'administration des personnels isolés	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés à la cellule affaires générales	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au conseil supérieur de la réserve militaire	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la sous-direction des bureaux des cabinets	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Ministère de l'intérieur				
Militaires affectés à la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la mission liaison gendarmerie (MLG)	-	Chef de la MLG	-	COMSOPGN
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM)	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au centre des prestations financières (CPFI)	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN

CHAPITRE 4

Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'un bureau de l'état-major du CGOM	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major d'un COMGEND	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'un bureau d'un COMGEND	-	Chef de bureau	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale d'un COMGEND	Médecin-chef	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie d'un COMGEND	-	Commandant de compagnie	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherches de Pointe-à-Pitre dépendant de Saint-Martin-Saint-Barthélemy) d'un COMGEND	-	Commandant de la section de recherches	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR) d'un COMGEND	-	Commandant de la section de recherches	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction de l'infrastructure de la défense	Autorité d'emploi	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires de la force de gendarmerie européenne (FGE)	-	Commandant de la FGE	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en ambassade	-	Officier d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à l'assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	-	Officier de liaison (1)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au secrétariat permanent du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)	-	-	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en direction mixte des travaux (DMT)	-	-	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Sous-officiers affectés à la sous-direction de la sécurité diplomatique et de la défense	Autorité d'emploi	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

(1) S'il est militaire. A défaut, le chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM).

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
	Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)			
Militaires affectés au contrôle de gestion	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre de recherche de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'état-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	Directeur de l'enseignement	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Personnel ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
École de gendarmerie				
Militaires affectés à la section commandement	Chef d'état-major	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Elèves CSTAGN en formation initiale	-	Commandant du CNFSTAGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)				
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de pôle	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés en état-major (bureaux et services)	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou division	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au CNFRO	-	Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG) –				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) – Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNFPJ) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) –				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires spécialistes montagne	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Situations diverses (infirmieries et cercles-mixtes) –				
Militaires affectés à l'infirmérie, antenne médicale	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
École polytechnique, CCFCMNRBC, CNSD, CFAR, CIN, ESAM, INHES, ETAP Pau, lycées militaires et autres cas particuliers du même ordre	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN	Autorité d'emploi	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	-	Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre –				
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'École de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'École de guerre	Commandant le groupement gendarmerie de l'École de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Autres situations	-	École ou centre de formation à l'étranger	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé de la garde républicaine	Médecin-chef	Commandant de régiment de rattachement au sein de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au secrétariat du cabinet ministériel (MINARM)	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au cabinet communication de la garde républicaine	-	Cabinet communication de la garde républicaine	Chef du cabinet communication de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	-	Régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés en escadron, compagnie, ou de peloton	Commandant d'escadron, de compagnie, ou de peloton	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	-	Régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaire affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie de la garde républicaine	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Orchestre et chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres	Chef des orchestres	Commandant de la garde républicaine

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Gendarmerie de l'air (GAIR)				
Militaires affectés en état-major (BPU – BER – BBS) de la gendarmerie de l'air	Chef de bureau	Chef d'état-major de la gendarmerie de l'air	Chef d'état-major de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en état-major (section commandement) de la gendarmerie de l'air	Chef de la section commandement	Chef d'état-major de la gendarmerie de l'air	Chef d'état-major de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en section de recherches de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la section de recherches de la gendarmerie de l'air	Commandant de la section de recherches de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de groupement de la gendarmerie de l'air	Commandant de groupement de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime (GMAR)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à la section commandement du commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second de la gendarmerie maritime	Commandant en second de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en section de recherches de la gendarmerie maritime	-	Commandant de section de recherches de la gendarmerie maritime	Commandant de section de recherches de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Chef de centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime	Chef du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	Chef de bureau	Chef de division	Chef de division	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'une unité rattachée à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Gendarmerie de l'armement (GARM)				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau) de la gendarmerie de l'armement	Chef de bureau	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau) de la GTA	Chef de bureau	Chef d'état-major de la GTA	Chef d'état-major de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement de la GTA	-	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en unités directement rattachées à une compagnie de la GTA	Commandant de compagnie	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés au sein d'unité de la GTA en outre-mer	-	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer	Commandant de gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant de la GTA
Forces aériennes de la gendarmerie nationale (FAGN)				
Militaires affectés en formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	CFAGN	-	CFAGN
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	Commandant de section aérienne de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Militaires affectés en groupement des forces aériennes	Commandant de groupement des forces aériennes de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Commandant affectés en groupe de commandement CFAGN	Commandant de groupement des forces aériennes de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section) de la GSAN	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en antenne de la GSAN	Chef de l'antenne de la GSAN	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
CHAPITRE 8				
<i>Autres autorités</i>				
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)				
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	Commandant en second du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel du GIGN	-	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Commandant du GIGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances du GIGN	-	Chef d'état-major soutien finances du GIGN	Chef d'état-major soutien finances du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein de l'état-major opérationnel du GIGN	-	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein du GSPPR du GIGN	-	Commandant du GSPPR du GIGN	Commandant du GSPPR du GIGN	Commandant du GIGN
Gendarmerie prévôtale				
Militaires affectés en section commandement de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau de la gendarmerie prévôtale	Chef de bureau de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire	Commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef de division ou chef de cabinet du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire	Chef du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire
Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)				
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au cabinet de l'IGGN	Chef de cabinet de l'IGGN	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au sein des bureaux (BAFAT, BAPGD, BASSI, BASST)	Chef de bureau	Chef de la division des audits, inspections et études (DAE)	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au sein des bureaux (BEJ, BEA)	Chef de bureau	Chef de la division des enquêtes internes (DEI)	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au sein de la division du recueil et de l'analyse des signalements	Chef de bureau	Chef de la division du recueil et de l'analyse des signalements (DRAS)	-	Chef de l'IGGN
Inspection générale des armées – Gendarmerie (IGAG)				
Militaires affectés à l'IGAG	-	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	Inspecteur général des armées - Gendarmerie
Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)				
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections de l'état-major du PJGN	-	Chef de bureau ou de section	Chef de bureau ou de section	Chef du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	-	Chef de division, de service ou de section	Chef du SCRCGN ou directeur de l'IRCGN	Chef du PJGN
Direction de la coopération internationale (DCI)				
Militaires affectés auprès du DCI	-	DCI	-	DCI

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER niveau
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur	-	DCI
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	-	Chief de division	-	DCI
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI))²⁾				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI) ²	-	Chief du ST(SI)F	-	Chief du ST(SI) ²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction du ST(SI) ²	-	Sous-directeur	-	Chief du ST(SI) ²
Militaires affectés dans les sections du ST(SI) ²	Chief de section	Chief de bureau	-	Chief du ST(SI) ²
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAElsi)				
Chef du secrétariat du SAElsi	-	Chief du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés au secrétariat du chef SAElsi	-	Chief du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés au secrétariat commun des sous-directions	-	Chief du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés dans les sections directement rattachées au chef de service	Chief de section (2)	Chief du SAElsi (1)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission	Chief de section (2)	Chief de bureau ou de mission (3)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chief de section ou de département (2)	Chief de bureau ou chef de centre (3)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Militaires affectés dans les centres ou ateliers de l'ECLPN	Chief de centre ou d'atelier (2)	Sous-directeur (4)	-	Adjoint gendarmerie au chef du SAElsi
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)				
Militaires au sein de la direction centrale	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense

(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale ; à défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.

(2) S'il existe : que l'autorité soit civile ou militaire.

(3) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, à défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie ; sinon, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

(4) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

PARTIE 2

Chaîne de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers du CSTAGN mandatés pour la concertation (6)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER niveau (3) (4)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) et vice-conseiller (1)	Autorité auprès de laquelle le CC1 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC1 est institué	Notateur juridique (5)	Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (5) (7)
Conseiller concertation de deuxième niveau (CC2) et vice-conseiller (2)	Autorité auprès de laquelle le CC2 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC2 est institué	Notateur juridique (5)	Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (5) (7)
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) et vice-conseiller	-	Autorité auprès de laquelle le CC3 exerce son mandat	Notateur juridique (5)	Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (5) (7)
CC3 de la DGGN	-	Chef de cabinet du DGGN	-	Chief de cabinet du DGGN
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	Secrétaire général du CSFM	Commandant de la formation administrative de rattachement	Notateur juridique (5)	Commandant de formation administrative, directeur d'administration centrale ou autorité assimilée (5) (7)

(1) Les CCI du SIRPAG, de la DCI, et de l'IIGGN sont notés à un seul niveau par l'autorité auprès de laquelle ils exercent leur mandat.

(2) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3. Les CC2 et vice-CC2 de la DGGN sont notés à un seul niveau par le directeur ou chef de service auprès duquel ils exercent leur mandat.

(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

(5) Selon le rattachement organique du militaire.

(6) Les militaires détenant un mandat au CFMG sans être un conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3 se voient appliquer la chaîne de notation et les niveaux de fusionnement correspondant à ceux du conseiller concertation de leur unité d'affectation.

(7) Pour les personnels exerçant leurs fonctions au sein d'une école ou d'un centre, lire le commandant des écoles de la gendarmerie nationale.

ANNEXE IV

**CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT
APPLICABLES AUX MILITAIRES DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Réservistes affectés en compagnie de réserve territoriale ou relevant du groupement	Officier adjoint commandement du GGD ou à défaut commandant en second du GGD	Officier adjoint commandement du GGD ou à défaut commandant en second du GGD
Réservistes affectés en compagnie de la gendarmerie des transports aériens	Commandant de compagnie de la GTA	Commandant de compagnie de la GTA
Réservistes affectés au sein d'états-majors régionaux de réserve et des autres unités ou formations de la gendarmerie	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé, ou à défaut commandant en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé, ou à défaut commandant en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé